

L'Écosse à l'issue du référendum : la poursuite de la dévolution

Edwige CAMP-PIETRAIN
Université de Valenciennes
CALHISTE EA 4343
Edwige-camp@univ-valenciennes.fr

Résumé

Au lendemain du référendum s'est engagé un débat multipartite sur la poursuite de la dévolution, conformément au serment unioniste. Il a débouché sur un projet de loi en cours d'examen en 2015 à Westminster. Or le consensus initial s'est rapidement fissuré notamment en raison de la victoire inédite du SNP aux élections à la Chambre des Communes au mois de mai 2015. Le parti indépendantiste, s'érigeant en représentant des intérêts écossais, exige la dévolution d'un grand nombre de compétences, tout en esquivant les questions quant à leur utilisation. La dévolution reste ainsi un processus dépendant d'intérêts partisans.

Abstract

On the day after the referendum, a cross-party debate on further devolution was launched in keeping with the unionist vow. It has resulted in a Scotland Bill which is being scrutinized at Westminster in 2015. However the former consensus soon broke up particularly when the SNP won an unprecedented victory at the General Election held in May. As the pro-independence party claim that they have become the representative of Scottish interests they demand substantial powers. Yet they have so far dodged questions as to the policies they would adopt. Devolution thus remains a process dominated by party politics.

Mots-clés : Écosse, indépendance – dévolution – impôts – allocations – Commission Smith – Scotland Bill 2015 – Parlement écossais – Nicola Sturgeon – Chambre des Communes

Keywords : Scotland – independence – devolution – taxes – benefits – Smith Commission – Scotland Bill 2015 – Holyrood – Nicola Sturgeon – EVEL

Plan

Introduction

Le processus : du serment au Scotland Bill

- La Commission Smith, un processus globalement consensuel
- L'avant-projet de loi : un processus devenu partisan
- Le *Scotland Bill* : un conflit de légitimité

Le *Scotland Bill* : reflet ou trahison du serment et de la commission Smith

- Un renforcement de la dévolution ?
- L'absence de préjudice à l'autre partie ?
- Un débat écossais indépendant de toute autre réforme au Royaume-Uni ?

Conclusion

Introduction

Le 19 septembre 2014, les deux camps s'accordaient pour souligner que l'Écosse avait changé à l'issue du référendum d'autodétermination. Les unionistes, du côté des vainqueurs, se félicitaient finalement qu'il ait pu avoir lieu. Les indépendantistes, théoriquement battus, se réjouissaient d'une mobilisation exceptionnelle, source d'espoir. Les deux camps affirmaient également avoir compris la volonté de réforme exprimée par les Écossais, même si une majorité d'entre eux ne voulait pas aller jusqu'à l'indépendance pour cela. Le débat constitutionnel devait se recentrer sur la nécessité d'accorder davantage de pouvoirs au Parlement écossais comme l'avaient promis solennellement les dirigeants des trois partis unionistes dans un serment publié le 16 septembre dans le *Daily Record*. Il devait de surcroît être promptement mené, selon un calendrier fixé par Gordon Brown le 10 septembre. Par conséquent, une commission multipartite a aussitôt été instaurée : ses recommandations ont inspiré un avant-projet de loi et enfin un projet de loi, le *Scotland Bill*.

Cet article retrace les étapes de la poursuite de la dévolution du pouvoir jusqu'à la fin de l'examen du *Scotland Bill* par la Chambre des Communes en novembre 2015, selon deux principes posés par le serment : une réflexion menée par les partis politiques, avec le peuple, afin de conférer au Parlement écossais de nouvelles compétences « étendues » au sein du Royaume-Uni. L'objectif est de mettre en évidence les vicissitudes d'un processus résultant de circonstances particulières, notamment l'attitude ambiguë du SNP et du gouvernement écossais, s'agissant autant des méthodes que des propositions.

Le processus : du serment au *Scotland Bill*

Si le serment du 16 septembre semblait consensuel à l'issue du référendum, cet état d'esprit, encore patent au sein de la Commission Smith, s'est délité en 2015 en raison de la proximité d'une échéance électorale majeure, propice aux divisions, et plus encore, à l'issue de ce scrutin.

La Commission Smith, un processus globalement consensuel

Le 19 septembre, après avoir consulté ses partenaires au sein de la campagne unioniste *Better Together* (Pike, chapitre 12), David Cameron a annoncé la création d'une commission indépendante chargée de recommander une liste de compétences à transférer au Parlement écossais, en application du serment. Il a désigné, pour diriger cette commission, Lord Smith, bien connu du gouvernement écossais puisqu'il avait notamment présidé à l'organisation des Jeux du Commonwealth à Glasgow au mois d'août. Les cinq partis siégeant au Parlement écossais ont été conviés. Les Travailleurs et les Libéraux-Démocrates étaient habitués de longue date au travail en commun, depuis la Convention constitutionnelle qui avait conçu le projet devant déboucher sur le *Scotland Act* de 1998. Les Conservateurs les avaient rejoints au sein de la Commission Calman en 2008-2009 pour élaborer les propositions à l'origine du *Scotland Act* de 2012. En 2014, les deux partis indépendantistes (SNP et Verts¹) ont accepté de participer à la Commission Smith, qui devenait ainsi une émanation des divers représentants du peuple écossais.

¹ Les Verts avaient participé à la Convention constitutionnelle alors que le SNP s'était toujours tenu à l'écart de ces réflexions.

Selon le calendrier établi par Gordon Brown, la commission devait rendre son rapport avant la Saint-André, le 30 novembre. Afin de respecter ces délais, Lord Smith, habitué aux décisions rapides dans le monde des affaires, a posé des règles strictes. Les partis devaient remettre leurs conclusions pour le 10 octobre avant d'entamer des discussions le 13, suivies d'une première réunion plénière le 22. Les trois partis unionistes ont repris les projets qu'ils avaient déjà publiés (Scottish Liberal Democrats, 2012 ; Scottish Labour Party, 2014 ; Scottish Conservatives, 2014) et le gouvernement britannique en a rédigé une synthèse (HM Government, 2014a). Quant aux partis indépendantistes, ils ont préparé des projets ambitieux, les Verts se montrant toutefois plus soucieux de leur impact sur le reste du Royaume-Uni que le gouvernement écossais du SNP (Scottish Government, 2014 ; Scottish Green Party, 2014)². Les réunions devant être efficaces, Smith a limité le nombre de participants à deux par parti³ (chacun étant éventuellement assisté d'un seul conseiller), tout en insistant pour que les propos échangés demeurent confidentiels. Le secrétariat de la commission, assuré par des fonctionnaires des gouvernements écossais et britannique, a maintenu un contact quotidien avec les partis. Il a également mené des consultations auprès de la société civile, laquelle pouvait se prononcer jusqu'au 31 octobre. Or en cinq semaines, la commission a reçu 400 propositions, 17000 mèls parmi lesquels 4800 pétitions (Smith Commission, 2014a). Dans un souci de transparence, ces avis ont été communiqués aux partis. De plus, la commission s'est déplacée sur le terrain, en organisant des réunions publiques dans différentes villes : Galashiels, Peebles, Stirling, Aberdeen, Dundee, Glasgow, Inverness et Édimbourg.

Les débats au Parlement écossais constituent un moyen de suivre l'état d'esprit des participants. Le 28 octobre, l'heure était au consensus. Nicola Sturgeon, encore vice-Premier ministre d'Écosse, se réjouissait de l'esprit de compromis, afin de trouver la meilleure solution pour sa nation (Scottish Parliament, 2014a).

Le 27 novembre, la commission a publié son rapport, dans les délais (Smith Commission, 2014b). Le gouvernement britannique devait ensuite présenter ses recommandations sous forme d'avant-projet de loi avant la fête de Burns, le 25 janvier. Ce texte serait prêt à être examiné par la majorité issue des élections à la Chambre des Communes du 7 mai.

Dès le 2 décembre, John Swinney, resté ministre des Finances du gouvernement de Nicola Sturgeon, a formulé des revendications devant permettre au gouvernement écossais de continuer à faire partie du processus (Scottish Parliament, 2014b). Il a écrit au gouvernement britannique pour lui demander tout d'abord de contribuer à la rédaction de l'avant-projet de loi. Ensuite, il attendait un engagement du gouvernement britannique de s'abstenir de toute décision dans les domaines devant être transférés au Parlement écossais, afin de laisser ce dernier libre de ses choix. Enfin, il préconisait la dévotion anticipée, sans attendre un projet de loi formel, de certaines recommandations de la Commission Smith. Swinney a ainsi posé

² Ainsi, s'agissant de l'impôt sur les sociétés, le SNP proposait sa dévotion tandis que les Verts souhaitaient en transférer le produit afin d'éviter les distorsions de concurrence entre nations.

³ Ces représentants étaient : Annabel Goldie (ancien leader des Conservateurs écossais, membre de la Chambre des Lords) et Adam Tomkins (professeur de droit) pour les Conservateurs, Iain Gray (ancien leader des Travaillistes écossais) et Gregg McClymont (député à la Chambre des Communes) pour les Travaillistes, Michael Moore (ancien Secrétaire d'État à l'Écosse, député à la Chambre des Communes) et Tavish Scott (député au Parlement écossais, ancien ministre du gouvernement écossais) pour les Libéraux-démocrates, John Swinney (ministre des Finances du gouvernement écossais) et Linda Fabiani (député au Parlement écossais et ancien ministre du gouvernement écossais) pour le SNP, Patrick Harvie (député au Parlement écossais) et Maggie Chapman (conseillère municipale d'Édimbourg), les deux co-dirigeants des Verts.

les jalons de l'argumentaire du gouvernement écossais pour les mois à venir : il fallait agir promptement, en conservant une coopération étroite entre les deux gouvernements.

La semaine suivante, le 10 décembre, Ruth Davidson, leader des Conservateurs écossais, a contre-attaqué en déplaçant le débat sur un autre terrain : l'utilisation de ces nouvelles compétences (Scottish Parliament, 2014c). Elle souhaitait inciter le gouvernement écossais à préciser les politiques qu'il entendait mener. Davidson a ainsi posé les jalons de l'argumentaire des partis unionistes pour les mois à venir : le SNP et le gouvernement écossais ne devaient pas se contenter de revendiquer des pouvoirs supplémentaires, ils devaient expliquer comment ils comptaient les mettre en œuvre.

L'avant-projet de loi : un processus devenu partisan

Le 22 janvier, le gouvernement britannique, respectueux du calendrier, a publié son avant-projet de loi (HM Government, 2015). Cette date a marqué une inflexion dans le processus. David Mundell, sous-secrétaire d'État à l'Écosse (Conservateur), a indiqué que ses propositions étaient conformes aux recommandations de la Commission Smith (House of Commons, 2015a). Toutefois, le 27 janvier, John Swinney s'est montré plus sceptique (Scottish Parliament, 2015a). Il s'est félicité de l'action rapide du gouvernement britannique, par voie réglementaire, s'agissant du droit de vote des jeunes. Il a salué, dans l'avant-projet, les articles relatifs aux impôts qui lui semblaient refléter les recommandations de la Commission Smith. Par contre, il a critiqué le volet social, car le champ d'application de nombreuses dispositions était réduit au regard du projet initial.

Swinney a ainsi formulé les critiques qui allaient devenir quotidiennes au cours des mois suivants. Selon lui, le gouvernement britannique avait trahi la commission, tant dans sa lettre que dans son esprit⁴. Il envisageait des concessions minimales, qui plus est assorties d'un droit de veto. Le gouvernement écossais a réitéré sa proposition de contribution dans un état d'esprit constructif. Il s'est justifié par la nécessité de répondre aux attentes des Écossais. Une commission du Parlement écossais, créée à cet effet, devait par ailleurs diligenter une enquête sur cet avant-projet de loi, à titre consultatif.

Côté unioniste, le serment paraissait honoré. C'est ce qui ressortait du rapport de la commission des Affaires écossaises de la Chambre des Communes, alors dominée par les Travailleurs (House of Commons, Scottish Affairs Committee, 2015, paragraphe 57)⁵. L'adoption, par les deux chambres du Parlement britannique, du règlement confiant au Parlement écossais la possibilité d'abaisser la majorité électorale constituait une preuve supplémentaire. Les parlementaires conservateurs n'avaient pas fait obstacle à la réforme même si certains s'inquiétaient de ses incidences sur le reste du Royaume-Uni (House of Commons, 2015b ; House of Lords, 2015a).

⁴ Cependant, Jim Sillars, membre éminent du SNP jusqu'à sa rupture avec Alex Salmond, très actif dans la campagne référendaire, estime que c'est au sein de la Commission Smith que les indépendantistes, minoritaires, auraient dû se montrer plus exigeants, éventuellement en publiant un rapport minoritaire (Sillars, 2015, 101).

⁵ À la même époque, une autre commission de la Chambre des Communes regrettait cependant l'absence de réflexion sur l'impact de cette réforme dans l'ensemble du Royaume-Uni (House of Commons, Political and Constitutional Reform Committee, 2015, paragraphe 2).

Néanmoins, au-delà de ces points de convergence, le consensus unioniste a commencé à se fissurer. Les députés travaillistes ont contesté certaines dispositions sociales, visant ainsi le gouvernement britannique. De plus, ils ont questionné le gouvernement écossais sur les modalités d'utilisation des compétences en l'accusant de vouloir centraliser ces pouvoirs à Édimbourg au lieu d'en confier une partie aux collectivités territoriales.

En effet, au-delà de ce débat constitutionnel, les partis étaient entrés en campagne électorale pour les élections à la Chambre des Communes du 7 mai. Or contre toute attente, tous les sondages organisés depuis le référendum donnaient une avance nette et persistante au SNP sur les Travaillistes qui avaient jusque-là dominé ce type de scrutin. De ce fait, le SNP prétendait s'exprimer au nom de l'Écosse. Quant aux Travaillistes, ils devaient se différencier des Conservateurs avec lesquels ils avaient été associés pendant la campagne référendaire.

Le *Scotland Bill* : un conflit de légitimité

Les élections du 7 mai ont constitué une nouvelle étape. Les résultats en Écosse ont confirmé les intentions de vote mesurées par les sondages. Le SNP a recueilli 50 % des suffrages, ce qui lui a permis d'emporter 56 des 59 sièges écossais, ses trois adversaires principaux ne conservant chacun qu'un seul député. Dès lors, le SNP a affirmé qu'il portait la voix de l'Écosse, à Holyrood comme à la Chambre des Communes. Avant même le dépôt du *Scotland Bill* par le gouvernement britannique, le gouvernement écossais a réclamé certaines modifications substantielles afin de respecter le rapport Smith. Il pouvait s'appuyer sur les observations de la commission multipartite⁶ du Parlement écossais chargée d'examiner l'avant-projet de loi, publiées le 21 mai. Celle-ci prônait des amendements car le texte ne reprenait pas l'intégralité des recommandations de la Commission Smith (Scottish Parliament, Devolution (Further Powers) Committee, 2015a). En outre, le gouvernement écossais a également avancé des propositions allant au-delà du rapport Smith, propositions légitimées selon John Swinney par les élections à la Chambre des Communes (Scottish Parliament, 2015c).

Ainsi, le gouvernement écossais et le SNP ont attaqué le *Scotland Bill* publié le 28 mai, et discuté à la Chambre des Communes dans la foulée : le 8 juin pour la deuxième lecture et du 15 juin au 6 juillet pour l'examen en commission de la chambre entière. Les 56 députés SNP ont multiplié les amendements correspondant aux promesses de leur parti. Le groupe parlementaire, coordonné par Angus Robertson, poursuivait deux objectifs tactiques (House of Commons, 2015d). D'une part, il entendait s'opposer au gouvernement britannique désormais seulement composé de Conservateurs, en soutenant que ce gouvernement ne comprenait pas l'Écosse où il ne disposait que d'un seul député. D'autre part, il s'agissait de placer les Travaillistes devant leurs contradictions. Il fallait montrer que ceux-ci n'étaient plus à l'écoute des Écossais (à la différence d'Ian Murray, seul député réélu), tout en tirant avantage des incertitudes pendant une période de renouvellement de leurs leaders, britannique et écossais, Ed Miliband et Jim Murphy ayant démissionné après le scrutin.

⁶ Présidée par Bruce Crawford (SNP), cette commission comprend six députés SNP, deux Travaillistes, un Conservateur, un Libéral-démocrate et un Vert. Deux d'entre eux (Linda Fabiani et Tavish Scott) faisaient partie de la Commission Smith.

Le *Scotland Bill* a franchi l'étape de l'examen en commission de la chambre entière au début de l'été, malgré les critiques de certains élus conservateurs. On pouvait y voir, avec David Cameron, un souci de respect du serment. Mais le SNP en a fait une autre lecture étant donné que tous ses amendements avaient été rejetés. Il s'est interrogé sur la légitimité du gouvernement britannique à gouverner l'Écosse en refusant de répondre aux attentes de la population. Le 16 septembre, au Parlement écossais, en employant un ton plus modéré, le gouvernement écossais est parvenu à rallier l'opposition (à l'exception des Conservateurs) pour réclamer des amendements au projet (Scottish Parliament, 2015e).

David Mundell, unique député Conservateur écossais, nommé secrétaire d'État à l'Écosse, n'était pas opposé à ces amendements. Il a d'ailleurs mené des négociations avec le gouvernement écossais tout au long de l'été, en dépit des critiques publiques féroces du SNP. Des pourparlers étaient également en cours entre John Swinney et le Trésor britannique quant à l'évolution de la dotation à l'Écosse. En effet, si le serment garantissait le maintien de la formule Barnett comme mécanisme de répartition d'une partie des dépenses publiques, le montant global de la dotation devait être revu à la baisse pour tenir compte de nouvelles ressources propres. Par conséquent, les Travaillistes ont revendiqué plus de transparence au nom de la nécessité d'informer le peuple écossais des tractations. Ils se sentaient marginalisés dans cette phase, craignant un accord concernant des points sur lesquels ils avaient exprimé des réticences au sein de la Commission Smith.

L'examen du *Scotland Bill* par la Chambre des Communes s'est achevé le 9 novembre, par le rapport et la troisième lecture. Fidèle à ses engagements, David Mundell a fait adopter des amendements clarifiant les dispositions sociales et la capacité d'action autonome du Parlement écossais, ce qui a permis à Ian Murray d'assurer, au nom des Travaillistes, que le serment avait été pleinement honoré (House of Commons, 2015l, col. 151). Lord Smith lui-même s'est déclaré satisfait avant le début de l'examen du projet de loi par la Chambre des Lords (Sanderson, 2015). Sentant le processus leur échapper, puisque leur parti n'est volontairement pas représenté au sein de cette chambre jugée archaïque et aristocratique, tous les orateurs du SNP ont fustigé l'étroitesse du créneau consacré au texte et la faiblesse des amendements, éléments qui témoignaient du manque de respect à l'égard des Écossais (House of Commons, 2015l, col. 46-189). Ils étaient particulièrement critiques à l'égard de certains articles.

Le *Scotland Bill* : reflet ou trahison du serment et de la commission Smith ?

La Commission Smith avait posé plusieurs principes, au-delà de la cohésion (Smith Commission, 2014b, paragraphe 7). Nous en retiendrons trois, pour les besoins de l'analyse du *Scotland Bill*. Tout d'abord, il s'agissait de renforcer durablement la dévolution. Ensuite aucune partie ne devait porter préjudice à l'autre partie dans l'application des propositions : enfin, ce projet ne devait pas être lié à des réformes dans d'autres parties du Royaume-Uni.

Un renforcement de la dévolution ?

Renforcer la dévolution signifiait garantir l'existence des institutions écossaises et leur attribuer des moyens d'action substantiels, ce qui éviterait de rouvrir le débat périodiquement.

D'une part, en l'absence de constitution écrite, la Commission Smith entendait pérenniser l'existence du Parlement et du gouvernement écossais, afin de prévenir toute tentative

d'abrogation par les institutions britanniques. De même, elle recommandait de conférer un fondement législatif à une pratique coutumière, celle des *legislative consent motions* (LCM), selon laquelle le Parlement britannique devait consulter le Parlement écossais lorsqu'il envisageait de légiférer dans des domaines le concernant. De plus, le Parlement écossais devait pouvoir réglementer ses propres élections, avec quelques garde-fous.

D'autre part, la Commission Smith souhaitait remédier à certaines faiblesses du Parlement écossais, notamment en matière fiscale. En 2012, sur la base des propositions de la Commission Calman, un *Scotland Act* avait été adopté, afin de confier au Parlement écossais la maîtrise de quelques impôts mineurs (droit de timbre sur les mutations foncières à titre onéreux, taxe sur les déchets non enfouis) et d'une partie de l'impôt sur le revenu. Chaque taux de l'impôt britannique sur le revenu serait abaissé de 10 points de pourcentage et il appartiendrait au Parlement écossais de voter un complément. Mais cette loi était jugée déficiente avant même son application en 2015-2016.

La Commission Smith a élaboré des recommandations dotant le Parlement écossais de véritables ressources. S'agissant des pouvoirs fiscaux, il obtenait la responsabilité de certains impôts comme les taxes aéroportuaires ou les taxes sur les carrières, ainsi que la quasi-totalité de l'impôt sur le revenu. Il pourrait en effet fixer les taux et les tranches de ce dernier, tandis que la définition des revenus et des abattements continuerait à relever du Parlement britannique. De plus, le Parlement écossais devait recevoir la moitié du produit de la TVA collectée en Écosse, sans toutefois pouvoir modifier les taux. En outre, la Commission Smith a proposé de confier aux institutions écossaises des compétences en matière sociale⁷. La protection sociale continuerait à être réservée aux institutions britanniques, mais le Parlement écossais pourrait gérer certaines allocations (notamment pour les personnes handicapées), compléter les allocations britanniques et créer des prestations.

Ces recommandations devaient permettre au Parlement écossais de revenir sur des réformes sociales du gouvernement Cameron, décriées en Écosse pendant la campagne référendaire. Ainsi, le Parlement écossais pourrait réviser les évaluations infligées aux allocataires de prestations pour handicapés (PIP). Il serait en mesure d'abroger la *bedroom tax*, cette réduction de l'allocation logement en cas de chambre inoccupée dans les logements sociaux⁸. Il pourrait intervenir sur divers aspects de l'*universal credit* (allocation fédérant six prestations existantes), par exemple la périodicité des versements. Dans le même temps, le Parlement écossais serait davantage responsable de ses décisions sur le plan financier, les unionistes faisant valoir que ses ressources devaient représenter plus de la moitié des dépenses dont il avait la charge.

En outre, les compétences du Parlement écossais devaient l'autoriser à faire entendre une voix distincte dans d'autres domaines qui avaient émergé pendant la campagne référendaire, afin de faciliter l'accès des salariés à la justice prud'homale, ou de maîtriser l'exploitation de certaines ressources naturelles. En effet, les institutions écossaises pourraient accorder les licences d'exploitation des gaz et pétrole de schiste et gérer les domaines de la Couronne sur le littoral

⁷ Ce transfert était inédit. Sous le premier gouvernement Cameron, le Parlement écossais s'était vu confier le fonds destiné à venir en aide aux personnes confrontées à une situation urgente de détresse, ainsi que l'allocation permettant de faciliter le paiement de l'impôt local sur les personnes par les contribuables modestes. Cependant, ces transferts résultaient davantage de la réforme de ces prestations en Angleterre que d'un processus volontaire.

⁸ Depuis 2014, le Parlement écossais versait une compensation à toutes les personnes affectées.

(*Crown estate*), essentiels pour deux secteurs porteurs, l'aquaculture et les énergies renouvelables marines.

En janvier 2015, le gouvernement britannique a publié deux textes censés reprendre ces propositions. D'une part, un projet de règlement concernait la définition du corps électoral pour les élections au Parlement écossais. Il répondait à la requête du gouvernement écossais, appuyée par les députés des partis unionistes à Holyrood qui, ayant constaté l'enthousiasme des jeunes de 16-17 ans votant pour la première fois lors du référendum, souhaitaient stimuler cet intérêt pour la chose publique. Grâce à ce règlement, le Parlement écossais pourrait abaisser la majorité électorale en vue des élections de mai 2016, mais aussi pour les élections dans les conseils locaux (ce qui n'était pas envisagé par la Commission Smith). Ce règlement étant adopté le mois suivant par les deux chambres du Parlement britannique, le Parlement écossais a pu voter à l'unanimité sa loi avant l'été 2015 (Scottish Parliament, 2015d).

D'autre part, les autres recommandations de la commission Smith figuraient dans un avant-projet de loi. Les Travailleurs et les Nationalistes étaient satisfaits du volet fiscal, d'autant que le gouvernement britannique entendait confier à Holyrood le produit des deux tranches de la TVA (alors que le rapport Smith se limitait à la tranche principale). Mais ils ont regretté la formulation de certaines définitions, notamment en matière sociale. Certaines compétences ne seraient donc que partiellement dévolues : politiques de retour à l'emploi (avec des distinctions selon la durée du chômage), domaines dans lesquels la création d'allocations serait autorisée (qui ne couvraient pas tous les domaines dévolus), allocation logement, propriétés de la Couronne (certaines continuant à dépendre du *Crown estate* britannique pour des raisons régaliennes⁹). Le périmètre de compétences semblant se réduire, les députés de ces partis ont réclamé la levée de ces restrictions (House of Commons, 2015g).

Le 9 novembre, lors de l'adoption du projet par la Chambre des Communes, les Travailleurs ont estimé, par la voix d'Ian Murray, que le gouvernement britannique avait apporté des améliorations suffisantes pour permettre la création d'un système écossais de « Sécurité sociale », terme désormais préféré à celui de « aide sociale » (*welfare*) car jugé plus conforme aux valeurs écossaises (House of Commons, 2015l, col. 46). Leurs désaccords persistants sur certains points, tels la centralisation des nouveaux pouvoirs à Édimbourg (House of Commons, 2015h), ne les ont pas empêchés de voter le texte. Par contre, les Nationalistes ont continué à mettre l'accent sur les carences du projet de loi, d'autant que celui-ci contrevenait à un autre grand principe posé par Smith.

L'absence de préjudice à l'autre partie ?

La capacité d'action autonome du Parlement et du gouvernement écossais a fait l'objet de controverses. Certaines critiques, relativement consensuelles, étaient partagées par la commission multipartite du Parlement écossais en charge de l'examen informel du texte.

Tout d'abord, en matière de prestations sociales, le gouvernement du SNP soupçonnait son homologue britannique de vouloir s'arroger un droit de veto sur les décisions écossaises. Les Travailleurs ont effectué un constat comparable, dénonçant l'autorisation préalable à obtenir, sans toutefois employer le terme de veto. Le gouvernement britannique s'est justifié en évoquant la nécessité d'informer l'autre partie de décisions ayant une incidence financière ; ses

⁹ Le gouvernement britannique entend conserver tout pouvoir permettant de défendre les frontières britanniques et, surtout, protéger l'arsenal nucléaire stationné dans l'estuaire de la Clyde, à proximité de Glasgow.

explications et les quelques clarifications qui ont suivi¹⁰ n'ont nullement convaincu les Nationalistes. Par contre, les Travailleurs ont salué les amendements introduits par le gouvernement britannique en novembre 2015, lesquels soulignent explicitement la possibilité de créer des allocations dans tous les domaines dévolus (nouvel article 26 du *Scotland Bill*) et de compléter toutes les allocations britanniques ; quant à l'*universal credit*, le gouvernement britannique pourra seulement solliciter le report de l'entrée en vigueur d'une mesure votée à Holyrood dans le champ de compétences de ce dernier (nouvel article 27).

De plus, les Nationalistes, ainsi que les députés unionistes au Parlement écossais, se sont interrogés sur les mots retenus pour pérenniser l'existence de ce dernier, et pour conférer un fondement législatif aux LCM. L'avant-projet de loi, tout comme le projet, reposaient sur une « reconnaissance » de l'existence du Parlement et du gouvernement écossais, et sur une présomption d'absence de législation du Parlement britannique dans les domaines dévolus « en temps normal ». De nombreux juristes ayant mis en cause cette forme déclarative, inhabituelle en droit, les Travailleurs prônaient une réécriture, tandis que les Nationalistes réclamaient des garanties supplémentaires, telle l'organisation d'un référendum avant toute réforme du Parlement écossais. Ils ont été entendus par le gouvernement britannique, le projet adopté en dernière lecture à la Chambre des Communes proclamant la permanence des institutions écossaises, dûment reconnue par les institutions britanniques, tout en prévoyant un référendum préalable à toute velléité d'abolition (article 1^{er}/ 63A du *Scotland Bill*).

Par ailleurs, les relations inter-gouvernementales ont attiré l'attention du Parlement écossais (Scottish Parliament, Devolution (Further Powers) Committee, 2015b). Aux comités multilatéraux (*Joint Ministerial Committees*) qui ont vu le jour lors de la dévolution s'ajoutent désormais deux comités bilatéraux, le comité de l'échiquier (instauré depuis l'adoption du *Scotland Act* de 2012) et le groupe de travail sur la protection sociale (lié au *Scotland Bill* de 2015). Or les députés au Parlement écossais, tout en comprenant la nécessité de respecter la confidentialité des négociations entre les exécutifs, ont souhaité être en mesure d'examiner les accords, afin de défendre les intérêts écossais à l'unisson, par-delà les divisions partisans (Scottish Parliament, 2015f). Leurs inquiétudes concernaient le « cadre fiscal » qui conditionnera la capacité d'action du Parlement écossais, en fixant notamment le mécanisme d'indexation de la dotation britannique au-delà de la première année¹¹. Or le Trésor britannique est doté d'une administration expérimentée alors que le gouvernement écossais est novice en la matière, ce qui pourrait lui porter préjudice.

En outre, le gouvernement écossais et les Travailleurs ont dénoncé les politiques déjà mises en œuvre par le gouvernement britannique dans les domaines devant faire l'objet d'une dévolution. Le Parlement écossais éprouvera plus de difficultés à modifier des politiques en cours d'application lorsqu'il en aura la charge. C'est notamment le cas pour la réforme des allocations sociales (avec les évaluations imposées aux allocataires handicapés) ou pour les

¹⁰ David Mundell a notamment insisté sur la possibilité de fixer un taux zéro d'impôt sur le revenu.

¹¹ Lors de l'entrée en vigueur du projet, le gouvernement britannique devrait retenir la formule dite Holtham (du nom du président d'une commission galloise sur la dévolution), en indexant la baisse de la dotation écossaise sur l'évolution des recettes fiscales britanniques. Mais ce mécanisme pourrait pénaliser l'Écosse les années suivantes en raison d'une moindre progression de sa population (Cuthbert *et al*, 2015). De la même manière, alors que la dotation sera initialement augmentée du montant des allocations dévolues, reste à fixer la hausse de ce dernier pour les années ultérieures ; or le gouvernement britannique a lancé une politique de réduction drastique des dépenses dans ce domaine.

politiques de retour à l'emploi (en raison de contrats pluriannuels avec des sociétés privées, Scottish Parliament, 2015b).

D'autres critiques étaient propres au SNP, lequel jugeait que les pouvoirs du Parlement écossais ne lui permettraient pas de s'affranchir de la tutelle pesante de « Londres ». S'agissant des ressources, le gouvernement écossais a avancé un chiffre quelque peu différent de celui des unionistes, estimant que le Parlement écossais ne maîtriserait que le tiers de ses revenus fiscaux. De plus, il a dénoncé l'importance disproportionnée de l'impôt sur le revenu dans ce dispositif, ce qui ne manquerait pas de soulever divers problèmes (House of Commons, 2015f). Non seulement toute hausse devrait être significative pour obtenir des ressources suffisantes mais, qui plus est, les personnes ayant des revenus élevés risqueraient alors d'avoir recours à des moyens légaux pour y échapper¹².

Le gouvernement écossais a formulé des propositions à deux niveaux, redoublant d'intensité après la victoire du SNP aux élections de mai 2015. D'une part, il a souligné que cette campagne électorale avait légitimé son projet de doter le Parlement écossais de véritables leviers d'actions économiques, afin de mener une action cohérente. De ce fait, il a revendiqué la dévolution de prélèvements sur les entreprises : impôts (impôts sur les sociétés, taxes sur la plus-value) et cotisations sociales (Scottish Government, 2015, col. 12, 19). Il envisageait des baisses ciblées sur certaines catégories d'entreprises et de dépenses¹³. Mais il ajoutait aussitôt que ce dispositif, s'il était adopté, pénaliserait l'Écosse puisqu'en stimulant l'activité économique, il augmenterait les rentrées d'impôts et de cotisations sociales réservées à Londres.

D'autre part, pour gérer ces contradictions, le gouvernement écossais a repris le projet d'autonomie fiscale complète, élaboré par le SNP en 2001 (Scottish Government, 2014). Dans cette optique, l'Écosse devrait disposer de toutes compétences fiscales, à l'exception des affaires étrangères, de la défense et de la monnaie. Il laissait entendre que seule cette *devo-max* permettrait d'honorer le serment des dirigeants unionistes. Mais ces derniers ont rétorqué, avis d'experts à l'appui, que cette solution n'était pas viable pour l'Écosse, notamment en raison de l'effondrement des cours mondiaux du pétrole après le référendum¹⁴. Prudents, les députés SNP ne réclamaient qu'un accord de principe sur cette autonomie dans leur amendement discuté en juin à la Chambre des Communes, afin de laisser le gouvernement écossais en faire usage lorsque les conditions seraient réunies (House of Commons, 2015e, col. 63). Mais le gouvernement Cameron est resté inflexible¹⁵. Selon les Nationalistes, cela démontrait son mépris à l'encontre des Écossais, accentué par un débat ayant lieu en parallèle et susceptible de porter atteinte à un autre principe de la Commission Smith.

¹² Elles pourraient opter pour une domiciliation en Angleterre ou faire glisser leurs revenus vers des dividendes ou autres formes d'épargne, seuls les revenus du travail étant taxés à Holyrood. De plus, ces personnes aisées sont proportionnellement moins nombreuses en Angleterre qu'en Écosse.

¹³ Nicola Sturgeon a ainsi marqué sa différence avec Alex Salmond, lequel prônait une baisse généralisée de l'impôt sur les sociétés.

¹⁴ Les Travaillistes n'ont d'ailleurs cessé de proposer (en vain) la création d'une commission indépendante pour en apporter la preuve.

¹⁵ Certains députés conservateurs le pressaient pourtant de concéder cette *devo-max*, immédiatement, afin de mettre fin aux doléances; ils avaient déposé leur propre amendement à cet effet (House of Commons, 2015e, col. 31).

Un débat écossais indépendant de toute autre réforme au Royaume-Uni ?

Dès le lendemain du référendum, dans son premier discours prenant acte des résultats du référendum, David Cameron s'est érigé tout à la fois en rassembleur du Royaume-Uni (avec la Commission Smith), mais aussi en porte-parole des Conservateurs anglais. Il a en effet instauré un comité de réflexion sur la place respective des députés des différentes nations à la Chambre des Communes, la fameuse question de West Lothian, posée par Tam Dalyell en 1977, à laquelle aucun gouvernement britannique n'avait osé répondre. Or la formule employée par le Premier ministre (*English Votes for English Laws*, EVEL) ouvrait la perspective d'un affaiblissement des députés écossais. Le comité présidé par William Hague, censé être multipartite, s'est en fait limité aux deux partis membres de la coalition au pouvoir. Les Travailleurs, s'estimant trahis par la tournure prise par les débats, ont fait valoir les conséquences délétères sur la survie du Royaume-Uni. Le Parlement britannique constituant un socle commun fédérateur, réduire la place des représentants de l'Écosse risquait de précipiter celle-ci vers l'indépendance, comme l'a immédiatement souligné Alistair Darling, leader de *Better Together*. Dans cette polémique, les Travailleurs défendaient aussi leurs propres intérêts car depuis la fin des années cinquante, ils dominaient la représentation écossaise à la Chambre des Communes. Ils ont exigé la mise en place d'une convention constitutionnelle, afin de prendre le temps d'une réflexion d'ensemble.

Le rapport du comité Hague, publié le 16 décembre, prenant acte des divisions entre Conservateurs et Libéraux-Démocrates, présentait plusieurs solutions, reprenant des réflexions menées par le Parti conservateur depuis l'avènement de la dévolution (HM Government, 2014b, chapitre 6 ; House of Commons, 2014b). Le 3 février 2015, William Hague a indiqué la préférence de son parti pour l'instauration à la Chambre des Communes d'une commission des députés anglais, chargée de l'examen des textes anglais en commission (Settle, 2015). Le rapport, ainsi que la troisième lecture, se dérouleraient en séance plénière. Par contre, une étape supplémentaire serait mise en place lors du vote final car les textes anglais devraient réunir une majorité de députés anglais avant d'être endossés par la majorité des députés britanniques. À défaut, ils devraient faire l'objet d'un nouvel examen. Pendant la campagne électorale, les Conservateurs ont de surcroît promis l'extension de cette procédure au vote de l'impôt sur le revenu parce que la Commission Smith prônait la dévolution quasi-complète de cet impôt au Parlement écossais (Scottish Conservative and Unionist Party, 2015, 61)¹⁶.

À l'issue du scrutin, le gouvernement Cameron a souhaité procéder très rapidement, par une simple modification du règlement intérieur de la Chambre. Cela a suscité l'indignation des députés écossais. Alistair Carmichael, désormais unique député libéral-démocrate écossais (et ancien secrétaire d'État à l'Écosse) a exigé un débat parlementaire qui a eu lieu le 7 juillet (House of Commons, 2015i). Cette discussion, en mettant au jour les tensions existant au sein même du groupe conservateur, a contraint Chris Grayling, leader de la Chambre des Communes, à apporter des aménagements. Le 15 juillet, ses propositions, encore controversées, n'ont pas été soumises au vote (House of Commons, 2015j, col. 1049). Le 22 octobre, la dernière version n'a été approuvée qu'à une courte majorité (House of Commons, 2015k).

¹⁶ Ils pouvaient ainsi justifier un dispositif contrevenant aux recommandations de la commission McKay (McKay Commission, 2013, 185) par une modification du contexte depuis la publication de ce rapport.

Dans ce débat, le SNP, jusque-là plutôt indifférent aux textes anglais, s'est érigé en défenseur de l'Écosse, scrutant l'intérêt de celle-ci dans chaque projet, même dans celui visant à assouplir la chasse à courre en Angleterre (Dinwoodie, 2015)¹⁷. Ses députés ont souligné la difficulté pour le *Speaker* de désigner des textes anglais puisque nombre de projets contenaient des dispositions relatives à d'autres parties du Royaume-Uni. De plus, l'Écosse serait affectée, sur le plan financier, par les variations anglaises de dépenses publiques, en raison de la formule Barnett utilisée pour le calcul d'une partie de sa dotation¹⁸. Les députés nationalistes ont réclamé, en vain, le vote d'une loi sur un sujet aussi important. Lors des débats suivants, les concessions de Grayling leur ont paru insuffisantes. Certes, le *Speaker* pourrait consulter ses assesseurs avant de rendre sa décision, les estimations de dépenses (valant autorisation) seraient exclues du dispositif, tandis qu'un bilan serait effectué à l'issue de la première année. Mais Pete Wishart, numéro deux du parti et du groupe parlementaire à la Chambre des Communes, a fustigé la transformation de celle-ci en quasi Parlement anglais (House of Commons, 2015j, col. 968).

Ainsi, les députés écossais, qui n'ont manifestement pas été entendus sur le fond, estiment qu'ils seront désormais des députés de seconde catégorie. Certes, ils ont obtenu l'assurance que l'avancement du *Scotland Bill* ne serait pas lié à ce débat, contrairement à ce que le discours prononcé par le Premier ministre le 19 septembre avait pu laisser craindre. Mais les 56 députés SNP ont mis en évidence le contraste entre ce nouveau règlement intérieur et le *Scotland Bill*, adopté sans leurs amendements alors qu'ils représentent l'Écosse. Ils préconisaient, pour ce dernier, une procédure parallèle de « *Scottish Votes for Scottish Laws* ».

Conclusion

Le débat sur la poursuite de la dévolution, qui a débuté au lendemain du référendum, devait être rapide. Sur le fond, la quasi-totalité des arguments avait déjà été analysée tout au long de la campagne référendaire. Chaque parti unioniste avait mené une réflexion interne pour démontrer qu'un rejet de l'indépendance serait malgré tout synonyme de changement. Un an plus tard, les unionistes comme les indépendantistes se réfèrent encore au cadre défini par la Commission Smith. Mais sa mise en œuvre se déroule dans un contexte politique qui a connu des modifications profondes.

Les Travaillistes, autrefois maîtres des débats relatifs à la dévolution, sont tellement affaiblis qu'ils ne sont quasiment plus audibles. L'évolution de leur position au sein de la Commission Smith est loin d'être négligeable, notamment sur la question de l'impôt sur le revenu, dont ils ne souhaitaient pas le transfert intégral¹⁹. Mais elle paraît modeste au regard des projets du

¹⁷ L'inflexion avait été annoncée par Nicola Sturgeon en janvier (*Herald*, 2015a).

¹⁸ Plus précisément, ce qui posera problème est le déséquilibre entre le vote des dépenses anglaises, commun à tous les députés britanniques, et le vote des recettes, réservé aux députés anglais, alors que le produit de l'impôt sur le revenu représente le quart des revenus britanniques (Gallagher, 2015a).

¹⁹ À la différence des Conservateurs et des Libéraux-Démocrates qui, dès le printemps 2014, prônaient la dévolution des taux et des tranches de l'impôt sur le revenu, les Travaillistes restaient dans l'esprit du *Scotland Act* de 2012, en préconisant l'abaissement de 15 points de chacun des taux britanniques (Scottish Labour Party, 2014, 150). En revanche, après le référendum et la signature du rapport Smith, les Travaillistes se sont engagés à revenir sur l'abaissement de la tranche marginale, afin de taxer plus lourdement les plus hauts revenus, alors que le SNP demeurait évasif.

SNP. Les Travaillistes sont de surcroît incapables de s'opposer à la dévolution de certains domaines, comme la réglementation de l'avortement finalement ajoutée en novembre 2015 par le gouvernement britannique (en accord avec son homologue écossais), alors que leurs réticences avaient été entendues en 1998 lors de la rédaction du *Scotland Act*, comme en 2014 au sein de la Commission Smith. Gordon Brown, dont les interventions dans les dernières semaines de campagne référendaire, notamment lors de la détermination d'un calendrier et de la rédaction du serment, ont certainement contribué à la victoire unioniste en convainquant les derniers indécis, est aujourd'hui marginalisé. Il est intervenu à deux reprises à la Chambre des Communes, avant son retrait, pour appeler au renforcement de la dévolution en matière sociale par rapport aux recommandations de la Commission Smith et pour mettre en garde contre les risques, pour l'unité du royaume, du EVEL (House of Commons, 2014a ; *Ibid.*, 2015c). Cela n'a pas empêché la déroute de son parti aux élections suivantes.

Les deux principaux protagonistes que sont désormais le SNP, détenteur d'une majorité des sièges écossais, à Holyrood et à la Chambre des Communes, et le gouvernement Cameron, majoritaire, ont des attitudes ambiguës. Les Conservateurs ont publié un *Scotland Bill* issu d'un débat consensuel mais controversé dans sa forme, ce qui les a incités à déposer des amendements. Dans le même temps, leur volonté de restreindre l'influence des députés écossais à la Chambre des Communes pourrait, en attisant le mécontentement, porter atteinte à cette union qu'ils prétendent préserver. Le rythme soutenu de ces réformes constitue un autre sujet de controverse, notamment pour la Chambre des Lords qui l'impute aux pressions du SNP (House of Lords, 2015b).

Les Nationalistes se posent en défenseurs des intérêts écossais auprès des institutions britanniques dont ils veulent pourtant s'affranchir. Ils s'érigent même en gardiens sourcilieux du serment unioniste. Mais au lieu de citer ce dernier qui prévoyait seulement des compétences étendues pour le Parlement écossais, ils préfèrent évoquer des propos tenus par Gordon Brown dans les jours précédant le scrutin afin d'emporter l'adhésion, en particulier les termes d'État fédéral et de *home rule* sortis de leur contexte. Le SNP peut ainsi affirmer que le rapport de la Commission Smith et, plus encore, le *Scotland Bill*, sont fort éloignés de cette *devo-max*. Dans cette optique, les électeurs ont été trahis. Alex Salmond souligne en effet à l'envi que cette promesse de renforcement des pouvoirs du Parlement écossais était l'une des motivations principales pour les personnes qui ont rejeté l'indépendance (Salmond, 2015, 239), ce qui n'est confirmé ni par les enquêtes d'opinion ni par certains indépendantistes tel Gordon Wilson, son prédécesseur à la tête du parti (Gardham, 2015).

À la fin de l'année 2015, le gouvernement écossais indique que la nature du « cadre fiscal » conditionnera son approbation du *Scotland Bill*. Or ce cadre sera nécessairement complexe selon les juristes, étant donné l'enchevêtrement des compétences. Reste à connaître la borne que se fixent les Nationalistes dans leurs critiques de ce texte, sachant qu'ils sont déjà en campagne pour la prochaine échéance électorale en Écosse, les élections au Parlement écossais de 2016. De plus, ils n'ont pas abandonné leur projet de second référendum sur l'indépendance, même si les opinions divergent en leur sein quant au calendrier à suivre, Nicola Sturgeon cherchant à calmer les ardeurs des plus pressés. Il est donc permis de se demander si la pérennité de la dévolution constitue leur priorité. En outre, ils se gardent de promesses quant à l'utilisation des pouvoirs fiscaux, préférant continuer à accuser « Londres »

de toutes les réductions budgétaires²⁰. Mais David Mundell souhaite les pousser à apporter des précisions, en laissant entendre que le *Scotland Bill* pourrait s'appliquer dès 2017. Kezia Dugdale, nouveau leader des Travailleurs écossais, accentue ces pressions en organisant des débats à Holyrood sur des aspects fiscaux et sociaux (Scottish Parliament, 2015g et 2015h).

Quant à la population, au nom de laquelle ce débat est mené, elle semble relativement indifférente. Les Écossais ne s'enthousiasment guère pour ces controverses techniques, ce qui contraste avec leur engagement massif dans la campagne précédant le référendum d'autodétermination. Le politiste John Curtice s'est demandé si l'organisation d'un référendum sur le *Scotland Bill* pourrait susciter leur intérêt (*Herald*, 2015b)²¹. Mais ce type de consultation n'est pas à l'ordre du jour, d'autant que David Cameron s'est engagé dans une autre campagne référendaire, sur le maintien du Royaume-Uni dans l'UE, laquelle pourrait également s'avérer périlleuse pour la survie du Royaume-Uni dans l'hypothèse de votes divergents en Écosse et en Angleterre.

Janvier 2016

Bibliographie

CURTICE, John (2015), « Scotland A Year on – A Divided Nation? », *What Scotland Thinks*, 18 septembre 2015.

<<http://blog.whatscotlandthinks.org/2015/09/scotland-a-year-on-a-divided-nation>> (consulté le 30 septembre 2015).

CUTHBERT, Jim et CUTHBERT, Margaret (2015), *Smith Commission: Why the Economic and Fiscal Arrangements Need to be Changed*, Glasgow, Jimmy Reid Foundation.

DINWOODIE, Robbie (2015), « SNP Force Commons to Back Down on Fox-Hunting Vote », *The Herald*, 15 juillet 2015, p. 6.

GALLAGHER, J.D. (2015b), *All Aboard the Constitutional Express?*, Oxford, Nuffield College, September 2015.

— (2015a), *The Problem of EVEL*, Oxford, Nuffield College, juillet 2015.

GARDHAM, Magnus (2015), « Ex-SNP Leader Vow Had No Impact », *The Herald*, 11 mars 2015, p. 6.

HM GOVERNMENT (2015), *Scotland in the United Kingdom: an Enduring Settlement*, Cm 8990, London, TSO, janvier 2015.

— (2014b), *The Implications of Devolution for England*, Cm 8969, London, TSO, December 2014.

— (2014a), *The Parties' Published Proposals on Further Devolution for Scotland*, Cm 8946, London, TSO, octobre 2014.

HERALD (2015b), « Polling Expert Says a Decision on Extra Powers in the Scotland Bill Could Boost Unionist Cause », 14 septembre p. 6.

— (2015a), « SNP MPs Will Vote on English Health Matters », 22 janvier, p. 2.

HOUSE OF COMMONS (2015l), *Hansard Debates*, col. 46-189, 151, 9 novembre 2015.

— (2015k), *Hansard Debates*, col. 1252, 22 octobre 2015.

²⁰ Ce faisant, ils se comportent à la fois comme un parti de gouvernement (au Parlement écossais) et comme un parti d'opposition (à la Chambre des Communes) (Gallagher, 2015b).

²¹ Il a également relevé le faible nombre de sondages organisés à ce sujet (Curtice, 2015). En janvier 2015, selon Ipsos MORI, seuls 55 % des sondés avaient entendu parler du rapport Smith (et 23 % en avaient lu au moins une partie), tandis qu'en septembre 2015, 52 % des personnes interrogées par YouGov estimaient que le serment n'avait pas été honoré.

- (2015j), *Hansard Debates*, col. 968, 1049, 15 juillet 2015.
 - (2015i), *Hansard Debates*, col. 185, 7 juillet 2015.
 - (2015h), *Hansard Debates*, col. 100, 6 juillet 2015,
 - (2015g), *Hansard Debates*, col. 1341, 30 juin 2015.
 - (2015f), *Hansard Debates*, col. 1233-1237, 29 juin 2015.
 - (2015e), *Hansard Debates*, col. 31, 63, 15 juin 2015.
 - (2015d), *Hansard Debates*, col. 946, 951, 8 juin 2015.
 - (2015c), *Hansard Debates*, col. 393, 4 février 2015.
 - (2015b), *Hansard Debates*, col. 96, 2 février 2015.
 - (2015a), *Hansard Debates*, col. 381, 22 janvier 2015.
 - (2014b), *Hansard Debates*, col. 267, 16 décembre 2014.
 - (2014a), *Hansard Debates*, col. 555, 16 octobre 2014.
- HOUSE OF COMMONS, POLITICAL AND CONSTITUTIONAL REFORM COMMITTEE (2015), *Constitutional Implications of the Government's Draft Clauses*, HC 1022, London, TSO, mars 2015.
- HOUSE OF COMMONS, SCOTTISH AFFAIRS COMMITTEE (2015), *The Implementation of the Smith Agreement*, HC 835, London, TSO, mars 2015.
- HOUSE OF LORDS (2015b), *Hansard Debates*, col. 674, 24 novembre 2015.
- (2015a), *Hansard Debates*, col. 1772, 26 février 2015.
- MCKAY COMMISSION (2013), *Report of the Commission on the Consequences of Devolution for the House of Commons*, London, TSO, mars 2013.
- PIKE, Joe (2015), *Project Fear. How an Unlikely Alliance Left a Kingdom United but a Country Divided*, London, Biteback.
- SALMOND, Alex (2015), *The Dream Shall Never Die. 100 Days that Changed Scotland Forever*, London, William Collins.
- SANDERSON, Daniel (2015), « Bill Meets Guidelines on Changes to Powers », *The Herald*, 13 novembre, p. 6.
- SCOTLAND BILL (2015), HC Bill 3, HL Bill 73.
- SCOTTISH CONSERVATIVE AND UNIONIST PARTY (2015), *Strong Leadership. A Brighter, More Secure Future*, General Election Manifesto 2015, Edinburgh.
- SCOTTISH CONSERVATIVES (2014), *Commission on the Future Governance of Scotland Report*, Edinburgh, mai 2014.
- SCOTTISH GOVERNMENT (2015), *Further Devolution beyond the Smith Commission*, Edinburgh, juin 2015.
- (2014), *More Powers for the Scottish Parliament*, Edinburgh, octobre 2014.
- SCOTTISH GREEN PARTY (2014), *Submission to the Smith Commission on Devolution*, Edinburgh, octobre 2014.
- SCOTTISH LABOUR PARTY (2014), *Powers for a Purpose. Strengthening Accountability and Empowering People*, Glasgow, mars 2014.
- SCOTTISH LIBERAL DEMOCRATS (2012), *Federalism. The Best Future for Scotland*, Edinburgh, octobre 2012.
- SCOTTISH PARLIAMENT (2015h), *Official Report*, 12 novembre 2015.
- (2015g), *Official Report*, 4 novembre 2015.
- (2015f), *Official Report*, col. 26, 7 octobre 2015.
- (2015e), *Official Report*, col. 18, 21, 16 septembre 2015.
- (2015d), *Official Report*, 18 juin 2015.
- (2015c), *Official Report*, col. 46, 21 mai 2015.
- (2015b), *Official Report*, col. 22, 28 avril 2015.
- (2015a), *Official Report*, col. 9-10, 27 janvier 2015.

- (2014c), *Official Report*, col. 24, 10 décembre 2014.
- (2014b), *Official Report*, col. 5, 2 décembre 2014.
- (2014a), *Official Report*, col. 27, 28 octobre 2014.
- SCOTTISH PARLIAMENT, DEVOLUTION (FURTHER POWERS) COMMITTEE (2015b), *Eighth Report*, SP paper 809.
- (2015a), *Sixth Report*, SP paper 767.
- SETTLE, Michael (2015), « Hague Warns of Scots MPs Holding English to Ransom », *The Herald*, 4 février, p. 6.
- SILLARS, Jim (2015), *In Place of Failure*, Glasgow, Vagabond Voices.
- SMITH COMMISSION (2014b), *Report of the Smith Commission for Further Devolution of Powers to the Scottish Parliament*, Edinburgh, novembre 2014.
- (2014a), *Submission to the Smith Commission - Interim Report*, Edinburgh, octobre 2014.
- TORRANCE, David (2015), *Nicola Sturgeon. A Political Life*, Edinburgh, Birlinn, 2015.

Notice biographique

Edwige Camp-Pietrain est Professeur des universités. Elle enseigne la civilisation britannique à l'Université de Valenciennes. Ses recherches portent sur les institutions, la vie politique et les politiques publiques en Écosse. Son dernier ouvrage est *L'impossible indépendance écossaise ?* (Atlande, octobre 2014).

Biographical Information

Edwige-Camp-Pietrain is Professor of British Civilisation at the University of Valenciennes. Her research focuses on institutions, politics and public policy in Scotland. Her latest publication is entitled *L'impossible indépendance écossaise ?* (Atlande, October 2014).